

# **Projet de construction d'une usine de fabrication de panneaux isolants en polyuréthane porté par la société Holding Soprema de Strasbourg**

☞

**Consultation du public organisée du 27 janvier au 28 avril 2025 inclus**

☞

## **Compte-rendu de la première réunion publique du jeudi 6 février 2015 à la mairie de Sausheim**

La réunion a commencé à 19h00 et a duré 1h10 environ.

### **Introduction – Présentation de la procédure et des intervenants :**

Après un mot d'accueil de M. Guy Omeyer, maire de Sausheim, Patrick Spies, Commissaire enquêteur a pris la parole. Il présente tout d'abord les personnes présentes :

- M. Guy Omeyer maire de Sausheim accompagné de Mmes Danièle Mimaud, première adjointe en charge de l'environnement et Sophie Lenet, adjointe en charge de l'urbanisme;
- Ms Olivier Decroocq et Ronan Gelu de la société Holding Soprema accompagnés de Mme Emmanuelle Mercier du bureau d'études Concept'E Environnement.

A noter qu'étaient également présents dans la salle M. Nissle du cabinet Arpen – architecte du projet et M. Benoit Loos DGR en charge de l'économie, de la mobilité et de l'urbanisme à la communauté d'agglomération M2A, M. Robert de la Préfecture du Haut-Rhin, M. Dénéchaud DGS de Sausheim et Mme Adloff en charge de l'urbanisme.

Hormis ces personnes, 3 autres personnes étaient présentes dans la salle.

Ensuite, Il présente la procédure et ses particularités issues de la loi « industrie verte » et pour finir, expose les règles qui vont présider aux échanges : prise de parole, une seule question à la fois et questions uniquement en rapport avec l'objet du dossier.

En l'absence de questions sur la procédure à proprement parler, Patrick Spies passe ensuite la parole aux représentants de Soprema pour qu'ils présentent leur projet.

### **Présentation du projet :**

Présentations par SOPREMA (cf diaporama et vidéo de l'insertion architecturale du projet).

## Questions-réponses:

Afin de lancer la discussion, le commissaire enquêteur pose la première question :

**Vous ne prévoyez aucun traitement particulier pour les gaz émis par l'usine au niveau des trois cheminées, hormis un dépoussiérage sur le poste usinage et découpe des panneaux , pouvez-vous expliquer pourquoi?**

Réponse de Soprema :

Le process consiste à mélanger des produits qui réagissent entre eux. La matière plastique est mélangée avec un agent gonflant le pentane sous forme de petites gouttes qui, en se vaporisant, forment des micro-bulles qui donnent au produit son aspect de mousse. Cette masse chauffée sort du four avant d'être refroidie et découpée en panneaux comme dans une usine à bois. Cela génère de la poussière qui est aspirée avec l'air. L'air étant chaud, il y a un échangeur qui récupère les calories servant à chauffer le hall. Toute cette poussière passe dans un filtre haute capacité pour la piéger.

En coupant les panneaux, des petites bulles sont ouvertes ce qui laisse échapper du gaz dans l'atmosphère. Ce gaz a un Potentiel de Réchauffement Global (PRG) inférieur au gaz de combustion (gaz naturel) qui serait émis en cas de traitement. En plus, il se trouve que le gaz en question n'a pas d'effet sanitaire (pas de valeur toxique de référence (VTR)) contrairement à du formaldéhyde par exemple qu'on retrouve dans les panneaux de particules en bois. Ce sont les raisons pour lesquelles il n'y a pas de traitement prévu pour ce gaz.

Alors pourquoi ne pas utiliser un autre produit gonflant ne générant pas de COV? Il se trouve que le produit utilisé a une conductivité thermique inférieure à celle de l'air, ce qui explique les qualités isolantes du produit, meilleures que la laine de roche/de verre par exemple basées sur le pouvoir isolant d'une lame d'air. Jusqu'à présent on n'a pas trouvé mieux.

**Vous avez parlé des effets du process et des émanations sur l'environnement et la population, je pense que vous avez fait les mêmes études pour la santé et la sécurité des salariés qui sont à l'intérieur ?**

Réponse de Soprema :

Les émissions sont collectées au plus près des postes de travail pour protéger les employés, mais également pour se prémunir des risques.

Cette aspiration représente l'équivalent de 2 fois le volume du bâtiment par heure. Nous profitons de cette contrainte pour recycler les calories perdues et produire de l'énergie via un échangeur.

**Question subsidiaire du commissaire enquêteur: qu'allez-vous faire des poussières captée dans le dépoussiéreur?**

Réponse de Soprema :

Le développement durable est un axe important chez nous. Chez nous, l'usine Sopraloop de dépollution de produits recyclés à base de déchets de Polyéthylène Téréphtalate (PET) permet, après un traitement mécanique puis chimique de produire du polyol. On est en développement d'un procédé permettant de réintroduire les poussières de polyuréthane dans le process de fabrication de nos panneaux. Nous ne sommes pas au stade de développement.

**En regardant votre présentation on a bien compris que vous nous caressez dans le sens du poil. Ce que vous présentez c'est la théorie mais vous savez très bien que la réalité, généralement, n'est pas tout à fait ça au niveau des risques.**

Réponse de Soprema :

Les scénarios de risques sont basés sur des modèles qui sont toujours paramétrés dans une approche conservatoire, sur la base de règles qui nous sont imposées. En ce qui concerne les risques sanitaires et les études de danger, on prend toujours des hypothèses maximalistes : les camions sont pleins, que tout a fuit dans la rétention, que les halls de stockage sont pleins, etc,...Après, le risque zéro n'existe pas. Tous les scénarios étudiés l'ont été en partant de l'hypothèse que toutes les barrières de sécurité n'ont pas marché.

De plus, Soprema n'arrive pas sur un procédé innovant, c'est un procédé connu de l'industriel, déjà mis en œuvre dans d'autres usines. Dans une usine comme cela, la DREAL est impliquée et puis notre assureur voit aussi son intérêt financier. Dans le cas présent on construit une usine autour de notre process, ce ne sont pas des rajouts. Le point primordial c'est le stockage de pentane dans une cuve double enveloppe avec détection de fuite, elle-même enterrée dans une rétention. Il y a quand même trois barrières de rétention plus un système de détection avec des capteurs de gaz partout pour détecter une fuite éventuelle. Ça c'est pour la prévention, au niveau de la protection il y a tout un système de réserves d'eau et de poteaux pour que les services de secours puissent intervenir rapidement.

**Vous avez massacré 15ha de forêt, ça ne vous dérange pas trop ?**

Réponse de Soprema :

Nous avons acheté un terrain viabilisé dépourvu de boisement, avec des espaces de biodiversité qu'il fallait ne pas impacter et des exigences fixées dans le cahier des charges de l'aménageur.

En ce qui concerne Soprema, le projet a été construit autour des mesures « ERC » (*Eviter-Réduire-Compenser - n.d.l.r*) de l'aménageur de la zone, notamment des îlots de sénescence boisés. La toiture végétalisée apporte également un îlot de biodiversité. Depuis peu, les mesures compensatoires imposées par les arrêtés préfectoraux sont réellement suivies. Les prescriptions du permis d'aménager concernant Soprema ont été prises en compte : embranchement fer, absence d'utilisation de produits phytosanitaires,.....Notre projet a été conçu sans impact supplémentaire sur ces boisements et toutes les exigences fixées dans le cahier des charges sont respectées.

Précision du commissaire enquêteur : un point de procédure : le projet de Soprema arrive après une première opération qui était un permis d'aménager de la zone qui a fait l'objet d'une enquête publique il y a à peu près un an et qui a traité entre autres la question du défrichement et des compensations. Aujourd'hui la zone est déboisée et ce n'est plus un sujet pour Soprema hormis les prescriptions qui devront être reprises par l'entreprise.

Intervention de M. Loos : Les mesures compensatoires ont été vues avec les associations environnementales. Le principe est celui d'une équivalence de qualité de boisement entre la partie destruction et la partie revalorisation. Dans cette partie il y a du reboisement ex-nihilo dans des secteurs auparavant non boisés et une partie d'augmentation de la qualité écologique de boisements existants conservés en îlots de vieillissement, le tout validé scientifiquement.

**C'est malheureux parce qu'une grosse partie du site Stellantis à côté est à l'abandon et est déjà déboisée.**

Intervention de Mme Lenet : Il y a des études en cours sur ce site et il y a des choses qui vont se faire dessus.

**Les études d'impact et de sécurité que vous avez présentées, c'est vous qui les avez menées ou vous avez fait appel à des bureaux spécialisés et les avez-vous contrôlées ? Vous avez aussi parlé du stockage de matières premières, qu'en est-il des approvisionnements parce qu'au démarrage de l'usine, cela viendra par la voie routière ?**

Réponse de Soprema :

Actuellement, pour avoir un contenu de l'étude d'impact qui réponde aux attentes de l'administration, on est obligé d'avoir recours à plusieurs spécialités. En fin de l'étude vous avez la liste des personnes qui sont intervenues sur ce dossier avec leurs compétences. Pour l'approche faune-flore, on a travaillé avec le bureau d'études Archimède et pour la partie traitement de l'air avec Périvallon qui a une expérience de plus de 20 ans sur les unités de traitement. Même chose pour les autres compartiments de l'étude : Bureau d'études pour l'analyse du risque foudre (Qualifoudre), expert pour l'étude technico-économique du traitement des émissions dans l'air, bureau d'étude spécialisé pour les études de dispersion. Notre premier contrôleur de la qualité de l'étude d'impact est l'État.

**Vous indiquez des zones d'effet dans votre dossier mais tout le monde sait qu'en cas d'accident, ce n'est pas ce qui se passera**

Réponse de Soprema :

Le risque zéro n'existe pas. Néanmoins, toutes les modélisations de l'étude des dangers supposent une succession de défaillances, ce qui rend chaque scénario très improbable.

## **Avez-vous pris en compte l'explosion d'un camion ?**

Réponse de Soprema :

Ce scénario est bien pris en compte et suppose également un nombre important de défaillances et de non-respect des procédures.

**Vous argumentez sur le fait que la proximité de la voie fluviale fonctionne mais je vois mal comment des bateaux pourraient arriver chez vous. Concernant la voie ferrée, il y en a une sur le site Stellantis sur trois côtés de l'usine. Sur deux côtés elle n'est absolument plus utilisée depuis plusieurs années. La voie fluviale a très peu été utilisée, uniquement pour l'approvisionnement en fuel lourd. Pour la voie ferrée, il n'y a plus aujourd'hui que quelques voitures qui sortent de l'usine par ce moyen. On a donc du mal à comprendre pourquoi vous avez besoin de défricher alors qu'à côté il y a du terrain disponible déjà défriché avec toutes les infrastructures nécessaires.**

Réponse de Soprema :

Nous achetons un terrain qui est à vendre, les terrains de l'usine Stellantis ne sont actuellement pas à vendre. Pour la voie fluviale, il faudra une rupture de charge mais ce qui nous intéresse au premier plan c'est la voie ferrée. Ce raccordement est long à obtenir et coûte cher. L'étude prend en compte les modalités d'entrée dans le trafic, etc....L'utilisation d'un embranchement ferré chez Stellantis obligerait également à continuer à utiliser des camions.

**Apparemment vous ne vous installez pas sur la totalité du terrain disponible. Une partie reste libre pour une extension ?**

Réponse de Soprema :

Soprema est sur un créneau plutôt en progression. En général on a plus de projet que de foncier. Comme on a beaucoup de sujets de recyclage, en lien avec la production prévue sur le site, la société a souhaité avoir la disponibilité foncière pour, demain, y implanter une unité de recyclage.

**Dernière question du commissaire enquêteur : La promesse de vente du terrain jointe au dossier prévoit la desserte du site en gaz. N'est-ce pas contradictoire avec l'objectif annoncé d'une consommation énergétique 100 % électrique?**

Réponse de Soprema :

Nous sommes dans une logique de décarbonation de nos usines. Ici le projet est 100 % électrique et quand le temps est assez ensoleillé, nous visons une totale autonomie en auto-consommation. Sur le reste du terrain il y aura un projet qu'on ignore aujourd'hui mais si c'est un projet pour recycler nos poussières, nous aurons besoin d'un réacteur chauffé au gaz car on ne sait pas faire autrement. C'est pourquoi nous préférons conserver une arrivée de gaz

## **Ultimes questions ; combien de personnes sont concernées par le site ?**

Réponse de Soprema :

A terme l'usine fonctionnera en 5/8. Au démarrage on fonctionnera en un poste avec une montée en charge sur plusieurs années : 2/3 ans. Nous serons alors sur un effectif de 80 personnes en direct. Une équipe de production c'est 6 personnes plus un cariste, donc x5 plus du personnel de maintenance, l'encadrement, l'administration,....

## **Quel est le principal risque s'il devait arriver ?**

Réponse de Soprema :

Clairement, le principal risque c'est l'explosion au niveau de l'agent gonflant. Mais vous avez pu constater sur les simulations que l'emprise de l'effet reste cantonné dans les limites de l'usine.

## **Suites de la procédure:**

Présentation par le commissaire enquêteur des suites de la procédure :

\* deux permanences aux services techniques de Sausheim le 17 février matin et 25 avril après-midi pour les personnes souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur en particulier ;

\* deuxième réunion publique entre le 14 et le 28 avril : information précise à venir suivant les mêmes modalités que l'avis d'ouverture de la consultation

Cette deuxième réunion publique comportera une présentation comme aujourd'hui car il y aura peut-être des personnes qui découvriront le projet mais, en relations avec l'entreprise, il y aura probablement un focus plus particulier à faire sur les points qui auront été soulevés par le public. De plus, nous aurons reçu d'ici là d'autres avis : des communes, de la M2A et de l'Autorité Environnementale auquel, pour cette dernière, l'entreprise se doit de répondre.